

L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la Fédération Française de Badminton



L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A), 9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffbad.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Richard REMAUD
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT, Pierre-Emmanuel PANIER
Ont collaboré à ce numéro : Céline BERTON, Ludivine LATTAT.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération : <http://www.ffbad.org/home/newsletter.php3>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires



Partenaire des Équipes de France



Partenaire du Dispositif Jeunes



Partenaire titre des Internationaux de France



L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

Un nouveau bureau fédéral en cohérence avec notre politique

Jusqu'ici, il existait pour la FFBaD trois catégories de compétitions: Les compétitions fédérales, les tournois et les compétitions non-officielles. Comme d'une part les compétitions non-officielles ne sont pas majoritairement classantes, et que d'autre part les tournois sont parfois lourds et compliqués à organiser, la nécessité de créer une nouvelle catégorie s'est imposée; ses caractéristiques principales répondent aux inconvénients cités plus haut: elles sont plus faciles à organiser (QS); elles sont d'accès plus facile pour les compétiteurs (plus courtes, en semaine, etc.); elles sont classantes, quoique plus faiblement que les tournois, puisqu'elles sont moins exigeantes et cadrées qu'eux. Pour l'instant, seules peuvent être organisées les formules acceptées par poona, mais des développements sont prévus qui en permettront bien d'autres, les rondes Suisse par ex.

Par ailleurs, chaque pratiquant sait d'expérience qu'un match opposant deux joueurs ou deux équipes trop éloignés en niveau ne présente pas grand intérêt: les deux cotés s'ennuient et aucun n'en tire motif à progresser! C'est

pourquoi nous souhaitons qu'elles soient le plus souvent organisées par niveau de jeu plus que par catégories de joueurs. Il va donc être introduit dès que possible une bien plus grande souplesse dans la possibilité de réunir des générations très différentes (une poule comportant par ex des jeunes, des séniors et des vétérans, tous à peu près du même niveau) mais une petite révolution a d'ores et déjà eu lieu: l'apparition des «simples», avec outre le simple dame et le simple homme, le simple «mixte»: une femme contre un homme, tout naturel dès que les deux sont à des niveaux de jeu comparables. Apparaissent de même les doubles «ultra-mixtes»: une femme et un homme contre soit deux femmes, soit deux hommes, ou encore deux femmes contre deux hommes.

Faites donc tous en sorte que les compétitions de proximités vivent dans tous les territoires dès la rentrée 2013!

cahier vie fédérale

- 1-> Côté FFBaD
- 2-> En bref
- 2-> Côté Court
- 3-> En bref
- 3-> Côté FFBaD

cahier infos dirigeants

- 4-> En bref
- 4-5-> Les emplois d'avenir
- 5-> En bref

cahier décisions

- 6 à 7-> Les décisions du Conseil d'Administration

En bref

Carnet rose. La famille du Badminton s'agrandit. Bienvenue à la petite Charlyne. Félicitations à la maman et au papa Didier BEUVELOT, membre du Conseil d'Administration de la FFBaD et Président du Comité Départemental 31.

Carnet bleu. Bienvenue à Baptiste. Toutes nos félicitations à la maman Emilie CAUCHETEUX - salariée de la fédération - et au papa Olivier !

Erratum. Dans le LOB n°24 nous vous annonçons que tous les doubles surclassement pouvaient être délivrés par n'importe quel médecin, et plus uniquement les médecins du sport. Cette mesure ne s'appliquera qu'à la rentrée 2013.

Nouvelle vie. Hongyan PI, qui vient d'être élue au Conseil d'Administration, attend un heureux événement pour le mois de juillet. Nous lui adressons, ainsi qu'au papa, toutes nos félicitations.

Likez vos joueurs préférés. Anecdotes, photos ... les joueurs de Badminton vous font partager leur quotidien de sportif de haut-niveau sur leur page Facebook. L'occasion de suivre leurs parcours de l'intérieur et d'interagir avec vos champions favoris. Faites grimper le compteur de «j'aime» de Brice LEVERDEZ, Baptiste CAREME, Lucas CORVEE, Gaëtan MITTLEHEISSER, Audrey FONTAINE, Delphine LANSAC, Loic MITTELHEISSER, Sashina VIGNES et Teshana VIGNES. N'oubliez pas non plus d'aimer la page officielle de la FFBaD.

Côté terrains : L'année en or des minimes français

Le 29 avril prochain, l'extranet de la FFBaD « Poona » sera mis à jour en version 1.1.1.

Trois modules sont mis à jours dont deux qui auront des conséquences sur le fonctionnement général de l'application :

Labellisation : le module est mis en conformité avec le nouveau cahier des charges afin d'être opérationnel pour l'ouverture de la campagne de labellisation au 01/05/2013.

Formation : toutes les formations fédérales (DE, ...) pourront être déclarées sur poona avec les noms des formateurs, les noms des participants, le lieu, etc. Une fois que la formation aura été validée par le siège fédéral et le compte-rendu déposé sur Poona, les diplômes associés pourront être téléchargé directement depuis Poona.

Enfin, le changement le plus important est le module de demande d'autorisation de compétitions. Le module a été entièrement repensé et enrichi pour permettre la déclaration

de toutes les compétitions quelle qu'en soit la forme. Nous rappelons que toutes les compétitions dont les résultats doivent remontés sur Poona doivent passer par la case « demande d'autorisation ». Il ne sera plus possible d'importer un fichier de résultats sans l'avoir associé au préalable à une demande d'autorisation. Pour une compétition sur plusieurs journées (interclub notamment), une demande annuelle par division sera suffisante. Voici quelques autres changements importants de ce module :

□ Nous avons rajouté deux étapes dans la procédure de validation : une demande d'autorisation commencera par une étape « demande de date ». Une demande de date ne nécessite qu'un minimum d'informations. Ensuite, la ligue dans laquelle se déroulera la compétition devra passer la demande en « en cours de création » si la compétition peut être organisée le weekend demandée.

□ Après le tournoi il sera enfin possible de dire si le tournoi est homologué ou pas.

Coté FFBaD : Labellisez-vous !

A partir du 1er mai 2013, déposez votre demande de labellisation pour devenir l'une des 800 Ecoles Françaises de Badminton (EFB).

Cette année, l'accent sera mis sur l'encadrement et la compétition. Le barème est toujours sur 1000 points et les EFB s'échelonnent toujours de 1 à 5 étoiles.

Pour la saison 2012/2013, un seul club a réussi le pari d'avoir récolté les fameuses 5 étoiles. L'Union Saint-Bruno Bordeaux a totalisé 809 points. Il remettra son titre de «club le plus étoilé de France» en jeu dès cette année. Des clubs comme Ermont (791

points) ou Oullins (783 points) sont déjà en embuscade pour rentrer dans le club très fermé des «5 étoiles».

Rendez-vous sur Poona entre le 1er mai et le 30 juin 2013 pour faire votre demande de labellisation.



Coté FFBaD bis : Le club de la com

Une nouvelle olympiade s'ouvre à nous. Depuis près d'un an et demi, nous essayons de mettre en place un réseau des communicants du badminton. Un des objectifs de cette année est de se rencontrer pour échanger sous forme d'ateliers autour de la communication territoriale.

Pour préparer au mieux ce regroupement, n'hésitez pas à me faire des propositions de thématiques, écrivez à :
vp-communication@ffbad.org

En attendant, comme nous vous l'avions proposé à la rentrée, nous ouvrons le site internet de la fédération aux initiatives locales qui souhaitent se faire connaître, et reconnaître auprès de leurs partenaires institutionnels et économiques. Nous n'attendons que vous pour lancer cette rubrique «le bad en région». Tournois, portes ouvertes, animations territoriales, anniversaire du club, etc. Envoyez nous vos articles.

Coté FFBaD ter : Commissions fédérales

Dans le cadre de la nouvelle olympiade, la FFBaD lance un appel à candidature relatif au renouvellement des commissions fédérales.

La FFBaD fait appel à toutes les bonnes volontés pour venir échanger et faire avancer le Badminton. Les nombreuses commissions doivent répondre

aux orientations fédérales décidées par le Conseil d'Administration. Les commissions sont force de propositions.

Si vous êtes motivé et disponible, n'hésitez pas à faire acte de candidature. Plus d'informations sur le site internet fédéral.

En bref

La Ministre en visite. Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, s'est rendue lundi 18 mars dans le club parisien de Badminton EBPS12 pour lancer la campagne « 10 réflexes en or ». Cette dernière a pour but de prévenir de la mort subite sur les terrains de sport. Le message est le suivant « Le sport c'est la santé, 10 réflexes en or pour la préserver ». Le Président de la FFBaD était présent pour l'occasion et a rencontré pour la première fois la ministre.

Revue de presse. L'élection de Richard REMAUD à la tête de la présidence à la FFBaD a été reprise par la presse. L'Equipe, Sport Stratégies, Terrain de Sport et bien d'autres ont fait écho de cette nomination. La presse régionale, du coté de Valence, a salué cette élection.

Dites 175 000. La FFBaD est très fière d'annoncer le passage de la barre des 175 000 licenciés. Une progression constante qui fait du Badminton LE sport en vogue. Phénoménal ! Pour l'anecdote, le 175 000e est une jeune minime de 15 ans – Marine BINOT –, nouvelle licenciée du club du Bergerac (Dordogne). Maintenant, cap sur les 200 000 !

Voyage en terre de bad. La chaîne Canal+ a consacré un reportage dans son émission «Intérieur Sport» au Badminton en Indonésie. A voir ou à revoir ICI !

En bref

Barème 2013 des cotisations accidents du travail des bénévoles et membres d'organismes d'intérêt général.

Les montants des cotisations trimestrielles accidents du travail des personnes qui participent bénévolement au fonctionnement des œuvres et organismes d'intérêt général sont les suivants :

- 18 € pour les travaux administratifs (risque n° 91.3 EE) ;
 - 31 € pour les travaux autres qu'administratifs (risque n° 91.3 EF) ;
 - 4 € pour la participation à des réunions à l'exclusion de toute autre activité (risque n° 91.3 EG).
- En dehors du premier versement, ces cotisations trimestrielles sont payables d'avance dans les 15 premiers jours du mois précédant le trimestre civil d'assurance (CSS, art. R. 743-9).

Consultez la lettre circulaire URSSAFF ICI
Source : Site Internet de l'Urssaff

Site associatif : dans quelles conditions la responsabilité pénale du président est-elle retenue ?

La responsabilité pénale du président d'une association hébergeant un site Internet mettant à la disposition du public des messages adressés par des internautes n'est engagée à raison du contenu de ces messages que :

- s'il est établi qu'il en avait connaissance avant leur mise en ligne ;
- ou, dans le cas contraire, s'il s'est abstenu d'agir pour les retirer dès l'instant où il en a eu connaissance.

S'agissant d'un message diffamatoire publié par un internaute sur le site Internet de l'association, les juges doivent vérifier ces deux éléments. À défaut, la responsabilité pénale du président de l'association, en sa qualité de producteur, ne peut être engagée.

Consultez l'arrêt de la cour de cassation ICI
Source : LegiFrance

Dossier Spécial : Emplois d'avenir dans les champs de l'éducation populaire

La Circulaire

La circulaire du 11 janvier 2013 présente la contribution du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au développement de ce dispositif. Dans ce sens, elle fixe les orientations de la mise en œuvre des emplois d'avenir dans les champs du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

- Les objectifs de création d'emplois

La signature de 15 000 contrats d'emplois d'avenir est envisagée d'ici 2014 (10% de l'enveloppe globale nationale des créations) : 10 000 dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire et 5 000 dans le champ du sport.

- Le tutorat

Il est demandé de veiller à ce que le tutorat soit effectivement organisé dans les structures de moins de 2 salariés. Par ailleurs, le tutorat bénévole est autorisé seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- compétences professionnelles mises en œuvre dans un autre cadre,

- formation des bénévoles par la structure,
- disponibilité effective, régulière et continue auprès du jeune.

- Les emplois CNDS

Le texte annonce que le CNDS contribue au financement de 3 000 emplois environ qui pourront avoir pour vocation d'assurer l'accompagnement des emplois d'avenir.

Il est précisé que :

- Sur la part territoriale, la mobilisation des moyens du CNDS au titre du soutien à l'emploi qualifié permettra un accompagnement renforcé de proximité des jeunes en emploi d'avenir et des associations sportives employeuses en assurant un tutorat efficace.

- Sur la part nationale du CNDS, les consolidations des emplois (quartier, CROS/CDOS) seront poursuivies au regard de cet objectif, en fonction des évaluations en cours. Dès 2013, l'ensemble des emplois consolidés y compris sur le champ du handicap, pourront intégrer en sus de leurs missions actuelles, des missions d'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir eux-mêmes ainsi que de leurs structures employeuses.

Le suivi du dispositif

Le suivi sera assuré par :

- un comité de pilotage national sous l'autorité de la sous-direction de l'emploi et de la formation de la direction des sports,
- un comité de pilotage régional sous autorité de la DRJSCS,
- un outil de suivi d'activité (extranet CUI et emplois d'avenir) et un outil collaboratif (portail collaboratif SJEVPA «emplois d'avenir»).

Le sport, de la jeunesse et de

Le rôle des services déconcentrés

Au niveau de la diffusion d'information et du diagnostic partagé

Les DRJSCS participeront au pilotage notamment sur :

- l'élaboration du projet de schéma d'orientation régional,
- l'identification des filières et secteurs prioritaires,
- la mobilisation des conseillers techniques sportifs pour l'ingénierie, l'accompagnement, le tutorat et la formation des emplois d'avenir,
- les perspectives de consolidation et de pérennisation des emplois.

Les DDCS(PP) participeront à l'animation :

- l'information de l'ensemble des réseaux associatifs via notamment les délégués départementaux à la vie associative (DDVA),
- l'information des relais : Centres de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB), Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), les membres des Missions d'accueil et d'information des associations (MAIA), les associations «profession sport et loisir», etc.

Au niveau de la recherche d'un parcours professionnalisant et sécurisé

Les DRJSCS avec les DDCS(PP) devront, en lien étroit avec les établissements publics nationaux :

- apporter aux Missions locales,

Cap Emploi et à Pôle Emploi, l'expérience et le savoir faire acquis dans la mise en œuvre du PAS (Parcours Animation Sport),

- mettre au service de leurs opérateurs (ML, Cap Emploi et PE), leur expertise sur les métiers et sur la réglementation des professions et des secteurs d'activités du périmètre ministériel,
- apporter une attention particulière à ce que les employeurs recrutant en emploi d'avenir soient en mesure d'encadrer et d'accompagner le jeune salarié,
- impulser, en lien avec les EPN du ministère et les conseillers techniques sportifs placés auprès des fédérations, la mise en place d'un accompagnement des jeunes et des structures employeuses,
- se mobiliser dans la construction des circuits de financement croisés sécurisés pour la formation des jeunes,
- veiller à articuler leur action avec celle engagée au niveau des CUI-CAE et des emplois qualifiés (emplois CNDS),
- veiller à une bonne articulation entre les dispositifs proposés aux associations,
- rapprocher, le cas échéant, les réseaux du Dispositif Local d'Accompagnement.

Pour télécharger dans sa globalité la circulaire, cliquez ICI

Source : CNAR Sport

En bref

Ecrire son projet associatif : fiche à destination des petites associations. En complément de l'outil « La construction du projet associatif », le CNAR Sport propose une fiche méthodologique présentant de manière simple et synthétique les principales questions liées à la formalisation d'un projet associatif.

Pour télécharger la fiche méthodologique :
http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Outils/20130109_demarche_projet_pour_petites_associations.pdf
Pour aller plus loin :
<http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Outils/outillage.pdf>
Source : CNAR Sport

Un guide d'analyse des projets de l'éducation et de l'insertion par le sport. L'action du Pôle Ressources National «Sport, Education, Mixité, Citoyenneté» (PRN SEMC) s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère en faveur du développement du sport pour le plus grand nombre, en particuliers en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive et pour une meilleure prise en compte de la diversité dans le sport.

Après le « Guide des financements des projets de l'éducation et de l'insertion par le sport » et le « Guide à l'usage des responsables de projets », le PRN SEMC publie un « Guide d'analyse des projets de l'éducation et de l'insertion par le sport ».

Dans une première partie, cet outil propose une grille d'analyse des facteurs clés de réussite et des limites. Une deuxième partie aborde cinq exemples de projets présentés à travers le filtre de cette grille.

Pour en savoir plus :
<http://www.semc.fr/newsletter/pub/guides/guide7.pdf>